

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 4 octobre 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Membres présents** : tous les membres, sauf :

**Membres absents représentés** :

Madame ROULLÉ Annie a donné procuration à Monsieur GA Thierry  
Monsieur TIAFFAY Patrice a donné procuration à Monsieur CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe  
Madame CHALENÇON Danièle a donné procuration à Madame Catherine GOMMENNE  
Monsieur DAVID Thierry a donné procuration à Monsieur BARTHELEMY Jérôme  
Monsieur ROYER Jean-Marc, absent non excusé  
Secrétaire de séance : Madame GOMMENNE Catherine  
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022
- Point sur la situation budgétaire en septembre 2022
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

**I. DÉLIBÉRATIONS**

- Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Cormontreuil

**II. GRAND REIMS**

**III. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS**

**IV. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

Un point est fait sur la situation budgétaire en septembre 2022. Par rapport à l'estimatif présenté lors du vote du Budget primitif 2022 en avril, un dépassement de 66 300 est à prévoir en raison de l'augmentation des coûts liés à la consommation énergétique et à l'augmentation de la masse salariale en lien avec les revalorisations indiciaires des agents qui s'impose aux collectivités .

Monsieur le Maire procède ensuite à la nomination d'un correspondant Incendie et Secours, comme le prévoit la loi du 25 novembre 2021. Monsieur Vincent Viellard est nommé.

**I. DÉLIBÉRATIONS**

- **N° 60/2022: Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Cormontreuil**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2018 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux,  
Considérant la nécessité de procéder à des vérifications régulières du matériel informatique spécialisé des écoles,

Considérant que la Mairie de Taissy ne dispose pas d'un informaticien au sein de son personnel,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire qui informe le Conseil Municipal que la Commune de Cormontreuil dispose d'un informaticien à demeure et qu'elle accepte de conventionner avec la Commune de Taissy pour la mise à disposition de ce personnel une journée lors de chaque vacances scolaires, à compter de décembre 2022,

Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire avec la Commune de Cormontreuil

### **Adoptée à 18 voix pour**

## **II. GRAND REIMS**

Le bureau communautaire s'est réuni le 28/9/22.

M. Le Maire informe le conseil, que dans le cadre de la procédure d'urgence, Madame VAUTRIN, Présidente du Grand Reims a adressé un vœu au gouvernement pour que soit intégrée dans le projet de loi de finances 2023, l'indexation sur l'inflation de la DGF ( Dotation Globale de Fonctionnement) pour compenser en partie l'augmentation des charges énergétiques, et la mise en place d'une compensation exceptionnelle de la charge induite par l'augmentation de la masse salariale suite aux diverses mesures décidées par l'Etat au bénéfice des agents publics.

Le Conseil Communautaire a délibéré et validé la modification simplifiée N°1 du PLU de Taissy et le débat sur les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Lors de la Conférence de territoire qui s'est tenue le 14 septembre dernier, les Communes du Grand Reims qui avaient travaillé sur leurs besoins en matière de transport ont vu leurs souhaits présentés à l'assemblée.

Madame la Présidente du Grand Reims a envoyé un courrier à chacune de ses communes membres dans le cadre du plan de sobriété énergétique afin d'obtenir leur avis sur de possibles actions en matière d'éclairage public.

## **III. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS**

**Voirie** : validation d'une zone 30 depuis le rond-point du CCA (Centre de Conférences et d'Animation) jusqu'à la sortie de Taissy, direction Sillery.

La signalisation concernant l'interdiction de la traversée de Taissy aux + de 3.5T est installée, des contrôles par la Gendarmerie sont demandés.

Validation de la rue de la Paix en sens unique, proposition de sens unique pour la rue du Mont Gélus

Demande d'installation de panneaux au Grand Reims pour indiquer la coulée verte

Réunion des citoyens-référents le 19/9/22, plusieurs thèmes ont été abordés, tels les dépôts sauvages et les rodéos à moto que la Gendarmerie surveille étroitement.

Travaux d'enfouissement des réseaux haute tension sur le secteur Taissy-Sillery-Puisieux

### **Jeunesse et sports**

Réunion du 20/9/22 pour la préparation du Run and Bike le 6/11/22

Terre de jeux 2024 : A deux ans des Jeux Olympiques, comment valoriser notre Label ? un groupe de travail est créé pour y répondre.

Nouvelle présidente pour le Tennis Club

#### IV. INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil est informé :

-Qu'un plan de sobriété énergétique va être adopté par la Commune, des affiches informatives sont en cours d'élaboration et seront apposées dans les divers bâtiments publics.

Ce plan comporte différentes mesures visant à économiser l'énergie et réduire la facture énergétique via entre autre, des éco-gestes à appliquer au quotidien (vérifier la fermeture des portes et des lumières lorsqu'on quitte une pièce, bien fermer les robinets, couper le chauffage des locaux inoccupés, ).

Parmi ces mesures : 19° degrés maximum dans les bâtiments communaux, fermeture des salles des sports pendant les vacances, coupure de l'éclairage public de 22h à 5h validé par le conseil municipal (le choix portait sur 3 options : coupure de l'éclairage public dans les zones d'activités de 22h à 5h, réduction de l'intensité de l'éclairage, mais cette mesure n'était matériellement pas applicable pour Taissy, et enfin coupure totale de 22h à 5h.)

Une réflexion est en cours pour l'éclairage des décorations de Noël avec sans doute une coupure de 22h à 5h calquée sur l'éclairage public.

En ce qui concerne le domaine privé, des recommandations et/ou prescriptions pourront être envoyées aux propriétaires de commerces ou de sociétés ayant des enseignes lumineuses.

La question du bon fonctionnement des caméras de vidéosurveillance lors de ces coupures se pose également.

- de la date de l'inauguration et pose de la plaque pour la dénomination de l'Ecole Maternelle : le vendredi 21 octobre 2022 à 16H30.

- D'un arrêté préfectoral concernant l'activité de la société Trivalfer spécialisée dans la gestion des déchets.

- Du succès de la journée du Patrimoine au Fort de Montbré avec 1 300 visiteurs recensés

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil, une proposition du bâtonnier de l'ordre des avocats de Reims, d'organiser des permanences assurées par des avocats 2h/mois pour délivrer des conseils juridiques aux habitants. Le coût de l'intervention annuelle est de 2 000 euros.

L'ensemble du Conseil rejette cette proposition arguant que les mutuelles et les assurances proposent déjà ce type de service.

Enfin, M. le Maire répond à la question orale de Sylvie Thourault qui s'interroge sur la nécessité de délibérer pour pouvoir modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal et ne pas juste en parler lors d'informations diverses.

Réponse: une délibération approuvant la modification du règlement intérieur a bien été votée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil lors de la séance du 7 juin 2022 (délib N°44/2022).

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22H00.

Prochain Conseil le 08/11/22.

Mme GOMMENNE Catherine  
Secrétaire de séance



M BARRIER Patrice,  
Maire



